

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NO 2023-03

**RÈGLEMENT NO 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NO 1325 CONCERNANT LA BONIFICATION RÈGLEMENTAIRE 2023**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1325.

AVIS est donné par les présentes :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 21 février 2023, a adopté le premier projet de Règlement n° 2023-03 modifiant le Règlement de lotissement n° 1325 concernant la bonification règlementaire 2023.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de limiter les opérations cadastrales en zone de développement prioritaire.

Ledit conseil tiendra une assemblée publique de consultation lors d'une séance extraordinaire tenue à cette fin le 21 mars 2023, à compter de 18 h 45, dans la salle du conseil située au 5527 rue Frontenac, Lac-Mégantic, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise toutes les zones du territoire.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 2023-03 ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement, la description des zones concernées et des zones contiguës s'il en est, de même que leur illustration, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 1^{er} jour du mois de mars 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière